

Charte du bénévole

Conditions pour participer aux suivis mammologiques de l'Association GEPMA

- Être à jour de cotisation GEPMA pour l'année en cours pour des raisons d'assurance ;
- Être majeur et responsable, les mineurs doivent être accompagnés et sous la responsabilité d'un tuteur légal ;
- Être respectueux(se) de l'environnement et des espèces animales et végétales ;
- Respecter les consignes données par le/la chargé.e du projet.

Certaines sorties se déroulent dans des sites privés comme les carrières, quelques règles de sécurité sont donc à respecter. Elles vous seront rappelées en amont de la sortie.

Devoir du bénévole

Le GEPMA ne tolère aucun propos sexiste, xénophobe, homophobe, injurieux, incitant à la haine, aucun prosélytisme religieux ou pseudoscientifique dans le cadre de ses activités et sur les réseaux sociaux liés à l'association. Toute personne s'exprimant au nom du GEPMA devra respecter les valeurs de respect et de laïcité.

Les membres sont tenus d'adopter un comportement courtois et respectueux vis-à-vis des salariés, volontaires en service civique et stagiaires de l'association. Ils doivent respecter leurs horaires et charge de travail qui ne les rendent pas forcément toujours disponibles aux sollicitations des bénévoles.

Certaines tâches liées à la vie de l'association et à l'animation du réseau bénévole ne font pas partie de leurs missions. Nous demandons à chaque bénévole d'être responsable et autonome et de ne pas sursolliciter les salariés, volontaires en service civique et stagiaires du GEPMA qui ne sont pas corvéables à merci.

Le personnel de l'association est protégé par la loi contre tout fait d'agression et de harcèlement. La Présidente est garante de l'exercice de ce droit et condamnera tout manquement.

Les salariés exécutent les missions qui leur sont confiées par le Conseil d'Administration et ne sont pas à tenir responsables des lignes directrices et des prises de position de l'association. La Présidente représente l'autorité en tant qu'employeur et la seule entité envers laquelle se tourner en cas de désaccord.

Les salariés n'ont pas à rendre compte de leurs missions à des tiers mais uniquement au Conseil d'Administration ou aux autorités compétentes.

Inscriptions aux actions du GEPMA sorties

- Contacter la personne référente précisée dans le courriel (retour par mail sauf contre-indication) ;
- Autonomie dans la récupération / retour du matériel (malle pour les stands, batboxs, etc.).

Pour des raisons pratiques et de sécurité, les sorties peuvent être limitées à un certain nombre de participants. Nous procédons dans ce cas-là par ordre d'inscriptions et liste d'attente. En cas d'annulation de votre part, merci de prévenir au plus vite l'organisateur afin de libérer votre place aux autres personnes intéressées.

Déroulé des sorties

- L'heure et le lieu de RDV sont fixés par le/la chargé.e du projet et communiqués lors de l'inscription ;
- Pour le covoiturage, s'il y a lieu, le point de RDV sera communiqué par le/la chargé.e du projet ;
- Le nombre d'heures passées sur le terrain n'est pas toujours prévisible, prévoyez donc de la marge ;
- Prévoir une tenue adaptée aux conditions climatiques et du terrain (chaussures de marche, bottes, pull, etc.).
- Certaines missions se réalisent à l'aide d'un matériel spécifique, le GEPMA peut mettre ce dernier à disposition si la demande est émise lors de l'inscription et dans la limite des stocks disponibles (lampe frontale, casques, etc.) ;

Valorisation des activités bénévoles

Nous souhaitons valoriser la participation bénévole à nos projets. Pour cela, à l'issue de chaque sortie, le/la salarié.e vous communiquera le nombre d'heures réalisées pour chaque projet. Ces heures seront à enregistrer dans le tableau Excel nommé « Formulaire_benevolat_prenom_NOM » qui vous sera envoyé lors de la première sortie. Ce tableau vous aidera à remplir la fiche d'abandon de frais et sera à nous remettre en fin d'année.

Contacts utiles

- Adresse de messagerie : contact@gepma.org
- Téléphone : 03 88 22 53 51

Matériel nécessaire de jour

- Vêtements adaptés aux conditions météorologiques,
- Chaussures ou bottes adaptées au travail de terrain,
- Gilet fluorescent si le suivi se déroule dans un site industriel,
- Eau, nourriture (si mission longue),
- Portable chargé,
- Tout autre matériel utile...

Matériel supplémentaire pour les sorties de nuit

- Lampe frontale et/ou à main chargée(s) avec batteries et piles de rechange,
- Tout autre matériel utile...

Par la signature de ce document j'atteste avoir pris connaissance de la charte du bénévole et à en respecter le contenu.

Prénom, NOM :

Date :

Signature :